



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-98-32/1-A
Date : 12 novembre 2012
Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit : M. le Juge Mehmet Güney, Président
M. le Juge Carmel Agius
M. le Juge Fausto Pocar
M. le Juge Liu Daqun
M. le Juge Howard Morrison

Assistée de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le : 12 novembre 2012

LE PROCUREUR

c/

**MILAN LUKIĆ
SREDOJE LUKIĆ**

DOCUMENT PUBLIC

ORDONNANCE FIXANT LA DATE DU PRONONCÉ DE L'ARRÊT

Le Bureau du Procureur :

M. Paul Rogers

Les Conseils de Milan Lukić :

MM. Tomislav Višnjić et Dragan Ivetić

Les Conseils de Sredoje Lukić :

MM. Đuro Čepić et Jens Dieckmann

M. G.G.J. Knoops, en qualité de conseiller juridique

LA CHAMBRE D'APPEL du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

VU le jugement rendu par la Chambre de première instance III le 20 juillet 2009 dans l'affaire *Le Procureur c/ Milan Lukić et Sredoje Lukić*¹,

VU les appels interjetés par Milan Lukić, Sredoje Lukić et le Bureau du Procureur contre le Jugement²,

ATTENDU que les audiences consacrées à l'appel se sont tenues les 14 et 15 septembre 2011³,

EN APPLICATION de l'article 117 D) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal,

ORDONNE que l'arrêt en l'espèce soit prononcé en audience publique le mardi 4 décembre 2012 à 15 heures dans la salle d'audience 1.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 12 novembre 2012
La Haye (Pays-Bas)

Le Président de la Chambre
d'appel

/signé/

Mehmet Güney

[Sceau du Tribunal]

¹ *Le Procureur c/ Milan Lukić et Sredoje Lukić*, affaire n° IT-98-32/1-T, *Judgement*, 20 juillet 2009 (« Jugement »).

² *Milan Lukic's* [sic] *Amended Notice of Appeal*, 26 novembre 2009 (déposé comme annexe 1 à *Milan Lukic's* [sic] *Motion to Vary his Notice of Appeal*, 26 novembre 2009) ; *Notice of Appeal on Behalf of Sredoje Lukić*, 19 août 2009 ; *Prosecution Notice of Appeal*, 19 août 2009. Voir aussi Décision relative à la demande de Milan Lukić aux fins de modification de son acte d'appel, 16 décembre 2009.

³ Compte rendu d'audience en appel, p. 43 à 211 (14 et 15 septembre 2011). Voir aussi *Scheduling Order for Appeal Hearing*, 8 juillet 2011.